

1 - *Quelle vision de l'avenir de l'actionariat et de la structure de ESSO SAF (la participation d'Exxon, le périmètre de l'activité, éventuelles cessions d'actifs, ... sachant qu'Exxon s'est déjà désinvesti récemment de ses filiales de raffinage en Italie, en Thaïlande, raffinerie de Billings) ? Y a-t-il des évolutions possibles dans l'actionariat de ESSO SAF ?*

Il ne revient pas à Esso S.A.F. de s'exprimer au nom d'ExxonMobil.

Au niveau de ses propres actifs et comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. s'efforce d'améliorer sa compétitivité et continuera d'adapter la configuration de ses actifs aux évolutions des marchés sur lesquels il opère.

2 - *Exxon réalise cette année un énorme programme d'achat de ses propres actions ? Qu'en est-il pour Esso SAF ?*

Il ne revient pas à Esso S.A.F. de commenter les programmes d'achat d'Exxon Mobil Corporation.

Concernant Esso S.A.F., nous n'envisageons aucun programme d'achat des actions de la société.

3 - *ESSO SAF a déjà dû communiquer à son actionnaire majoritaire un tableau de bord des informations économiques et financières à jour à fin mai 2023. Les autres actionnaires souhaitent avoir connaissance des principaux éléments connus en cumul à fin mai, et notamment :*

- *La marge brute de raffinage (en €/t),*
- *Le résultat d'exploitation (en M€),*
- *Le montant des créances clients et des dettes fournisseurs,*
- *Le montant de la trésorerie.*

Quelle est l'estimation de ces paramètres pour l'ensemble de l'exercice 2023 ?

La communication d'Esso S.A.F. est conforme avec ses statuts et les exigences réglementaires applicables.

Esso S.A.F. communique ses informations financières au marché aux dates arrêtées dans son calendrier financier. La prochaine communication pour l'arrêté des comptes du premier semestre 2023 est prévue pour le 2 août 2023.

Compte tenu de la volatilité de son environnement (avec des fluctuations qui peuvent être importantes pour les marges et les coûts d'énergie, les effets stocks en particulier), Esso a fait le choix de ne pas communiquer d'estimations prospectives.

4 - *L'article 6.6 de votre rapport prévoit un arrêt des publications trimestrielles, au motif qu'il y a peu de consultations sur le site. Tous les actionnaires minoritaires ont droit à des informations de manière équitable et accessibles. Les informations trimestrielles doivent être communiquées aussi par le canal de sites spécialisés (p. ex. Zone Bourse, Boursorama, ...) qui relaient l'information à tous les actionnaires.*

La communication d'Esso S.A.F. est conforme avec ses statuts et les exigences réglementaires applicables. La publication de résultats trimestriels n'est pas une obligation.

5 – Article 7.5.1 : Quelles sont les modalités du contrat d'approvisionnement en pétrole brut passé avec le groupe Exxon ? (Notamment en matière de prix de cession et de délais de paiement).

Comme mentionné dans le Rapport Financier Annuel dans la note 9.1, les achats de pétrole brut effectués auprès du groupe ExxonMobil s'effectuent à prix de marché. Le prix du pétrole brut est déterminé en fonction de la qualité achetée et des conditions de l'achat sur la base d'un prix coté de référence. Les délais de paiement sont des informations commerciales sensibles confidentielles. Ces délais de paiements sont dans la norme de ce qui s'observe sur le marché. Concernant les achats/reventes de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

Ainsi, Esso s'appuie dans son approvisionnement en pétrole brut sur l'expertise du groupe ExxonMobil qui lui offre l'échelle et un pouvoir de négociation dont il ne pourrait disposer en agissant seul. Par ailleurs, le réseau du groupe ExxonMobil donne accès à une logistique compétitive en cas de bouleversement ou d'imprévu.

6 – La situation de trésorerie au 31 déc. 2022 est la résultante de l'évolution de plusieurs comptes :

- La hausse de 96% des créances clients (alors que le CA a moins progressé à 63%),
- Les créances clients du groupe Exxon ont progressé de 126 M€ à 627 M€ (soit + 501 M€, multiplication par 5 !)
- Les comptes fournisseurs et rattachés (notamment Exxon) sont passés de 1 461 M€ à 761 M€, soit une baisse de 700 M€, (-48%);

Ceci fait apparaître que c'est Exxon qui a ainsi capté à sa filiale d'énormes montants de trésorerie (supérieurs à 1 milliard). Est-il normal que Esso SAF supporte ces prélèvements de trésorerie ? Sont-ils destinés à contribuer à ce que Exxon puisse financer son propre rachat d'actions ?

Ces allégations sont fausses. Comme mentionné dans le Rapport Financier Annuel, la position financière nette négative de 751 millions d'euros s'explique par :

- un Besoin en Fonds de Roulement élevé au 31 décembre 2022 du fait de la hausse des cours des produits et matières premières
- l'impact ponctuel des paiements relatifs aux achats réalisés lors des redémarrages qui ont suivi les mouvements sociaux. En effet, le redémarrage des raffineries a engendré un pic d'achat de pétrole brut avec paiement sur le mois de décembre.

7 – Le niveau du dividende apparaît anormalement bas par rapport au niveau des excellents (et exceptionnels) résultats 2022 (qui intègrent pourtant de très importantes provisions et réserves, dont 450 M€ de réserve pour fluctuation des cours). Il est proposé un dividende de seulement 2€ par action alors que le résultat net par action est de 55,95 € (soit seulement 3,5% du résultat). C'est très inférieur aux dividendes des autres sociétés du même secteur d'activité. N'y a-t-il pas lieu de réévaluer ce montant ?

Si on extrapole un résultat largement positif en 2023 (même si très inférieur à 2022), quelle est la politique en matière de rémunération des actionnaires ?

Comme indiqué dans la note 10 du Rapport Financier Annuel :

Esso S.A.F. constitue et gère avec prudence des réserves au bilan pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours du pétrole brut pour les quantités en stock, et pour préserver la solidité financière de votre société..

QUESTIONS ÉCRITES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ESSO S.A.F. – 22 JUIN 2023

A fin 2019, avant la crise pandémique la société Esso S.A.F disposait d'une réserve pour fluctuation des cours de 240 millions d'euros et d'une réserve générale de 383 millions d'euros. Compte tenu de la perte réalisée en 2020, aucun dividende n'avait été versé au titre de cet exercice., et ces deux réserves ont été intégralement reprises lors de l'affectation de la perte de l'exercice 2020

Le bénéfice réalisé en 2021 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice.

Pour l'exercice 2022, le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. a proposé à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 2 euros par action.

Le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. a également proposé d'affecter le bénéfice de 617,6 millions d'euros de l'exercice 2022 en poursuivant la reconstitution de la réserve pour fluctuation des cours pour 310 millions d'euros, en conformité avec la politique de mise en réserve des effets stocks en vigueur depuis 2005, et en poursuivant la reconstitution de la réserve générale pour 280 millions d'euros, en vue d'atteindre un niveau proche de celui avant la crise pandémique.

Avec le dividende de 25,7 millions d'euros et l'affectation aux réserves proposés, le report à nouveau après affectation du résultat s'établirait à 20,9 millions d'euros, la réserve pour fluctuation des cours s'élèverait à 760 millions d'euros, et la réserve générale à 350 millions d'euros.

La politique de dividende a pour but d'assurer une juste rémunération des capitaux des actionnaires dans la mesure où les bénéfices le permettent, sachant que le niveau de distribution dépend de l'environnement et de la performance économique et doit composer avec les objectifs de long terme suivants ;

- Maintenir un niveau de réserves solide permettant de faire face à la volatilité de notre environnement,
- Préserver notre flexibilité financière pour assurer le financement des obligations de retraites et des opportunités d'investissements futurs,
- assurer si possible une certaine régularité de la distribution de base (ou « ordinaire ») dans le temps.

Pour rappel, sur 10 ans (2013-2022) Esso a distribué 46M€ de dividendes, soit 54% du résultat net cumulé de 83M€ sur la période.

8 – Esso SAF continue à accumuler une très importante trésorerie (hors effets exceptionnels), très supérieure aux investissements programmés. Quelle destination prévoyez-vous à l'avenir pour cette importante trésorerie ?

A fin 2022, la position financière nette était négative de 751 M€ et le montant des engagements de retraites non préfinancés était de 606 M€.

Comme mentionné dans le Rapport Financier Annuel 2022, le groupe prévoit pour 2023 des investissements pour un montant estimé à 64 M€.

9 – Quel est le niveau de marge brute/t de raffinage qui permet aujourd'hui d'obtenir un résultat d'exploitation à l'équilibre (hors effet de stocks) ?

La marge brute de Raffinage s'entend avant prise en compte des coûts d'exploitation (tels que l'énergie, le CO2, les couts de distribution etc....) qui sont comme la marge brute soumis à une forte variabilité comme démontré largement lors de la crise ukrainienne. Pour ces raisons, un niveau de marge brute à un instant donné n'est pas indicatif d'un niveau de profitabilité dans la durée.

10 – Le niveau des capitaux propres de 1 776 M€ est très supérieur à la capitalisation boursière moyenne (inférieure ou égale à 600 M€ depuis plusieurs mois). Cette capitalisation est également inférieure au seul résultat net de l'année 2022 (cours moyen environ 46/47 € alors

QUESTIONS ÉCRITES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ESSO S.A.F. – 22 JUIN 2023

que le résultat net 2022 est de 55,95 €/action). Pourquoi le cours de bourse de l'action Esso SAF est-il aussi bas ?

A quel prix estimeriez-vous une valeur normale de l'action (actuellement fortement décotée par rapport à son secteur, et également par rapport aux ratios de l'action Exxon) ?

Esso ne commente pas son cours de bourse, qui est décidé par le marché.

La direction d'Esso est pleinement mobilisée pour créer de la valeur, comme illustré notamment par les résultats des deux dernières années qui ont pu démontrer la capacité à capturer un environnement de marché favorable.

La société a réalisé un test de dépréciation pour confirmer la valeur de ses actifs. Ce test s'appuie entre autres sur des projections de marges reflétant un environnement du raffinage affecté par la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part, et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part.

En ligne avec les exigences normatives, le groupe Esso S.A.F. effectue ses tests de dépréciation sur la base de la configuration de son outil industriel tel qu'il existe au moment du test et intègre dans ses prévisions la baisse de la demande en produits pétroliers découlant de la transition énergétique et ses conséquences en termes de marges. Le pétrole continuera à jouer un rôle essentiel bien que réduit dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie ou la matière première les mieux adaptées (comme notamment la pétrochimie). Les tests de dépréciation ne prennent pas en compte de futurs projets de transformation de l'outil industriel existant. Pour rappel, comme évoqué dans la partie perspective ces projets pourraient s'articuler autour des deux axes suivants :

- Atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
 - Déployer des solutions technologiques bas-carbone (captage et stockage du CO₂, production de Carburants Liquides Bas-Carbone, utilisation d'hydrogène bas-carbone) ;
- (cf note 3.3 du Rapport Financier Annuel)

Esso ne peut faire aucun commentaire concernant les ratios d' Exxon Mobil Corporation qui ne sont en tout état de cause, pas comparables.

11 – La valorisation des filiales et participations dans les comptes sociaux de ESSO SAF apparaît très inférieure à leur valeur réelle actuelle et notamment par rapport à leurs capitaux propres. Ne serait-il pas utile de prévoir une réévaluation de la valeur de ces participations (neutre fiscalement) afin que les capitaux propres de ESSO SAF soient plus en phase avec leur réelle valeur économique ?

Pour rappel, dans les comptes consolidés, conformément aux normes IFRS, les valorisations des participations sont systématiquement ré-évaluées à chaque clôture annuelle sur la base des informations les plus récentes à la disposition d'Esso. Les comptes au 31 décembre 2022 reflètent ce dernier exercice de revalorisation.

12- La plupart des sociétés cotées à la bourse de Paris (plus petites et avec moins d'échanges que pour Esso) sont suivies par des analystes qui expriment des opinions et les communiquent à leurs clients et quelquefois à la presse.

Comment se fait-il que Esso ne soit suivie par aucun analyste (et ne fasse donc l'objet d'aucune recommandation sur Boursorama, Boursier, Bourse Direct, Zone Bourse, etc ...) ?

Pourquoi la communication d'Esso n'intéresse-t-elle pas les analystes et la presse ?

Les décisions de suivi des titres appartiennent aux analystes des sociétés financières. Les communications d'Esso sont régulièrement reprises dans la presse, comme illustré récemment avec l'annonce du nouveau partenariat avec EG Group pour la livraison de carburant et le passage à la marque Esso des anciennes stations BP.

Esso S.A.F. ne communique aucune information sur ses marges de raffinage, activité essentielle de l'entreprise et fait simplement référence aux données du secteur (communiquées par la DGEC).

13- Comment justifiez-vous ce manque de transparence au sujet de la marge brute de raffinage alors que des sociétés concurrentes telles que Total Énergies et Saras communiquent sur leurs marges respectives ?

Vous retrouverez bien la marge brute dans le Rapport Financier Annuel de même que les quantités de pétrole brut traitées qui fournissent le diviseur nécessaire au calcul d'une marge unitaire (voir pages 38 et 42 du Rapport Financier Annuel). Esso considère que le Résultat Opérationnel Ajusté est le meilleur indicateur pour apprécier la performance du groupe.

L'exercice 2022 marque une profitabilité historique pour l'ensemble des raffineurs.

14- Dans ce contexte comment expliquez-vous la faiblesse du taux de marge brute rapporté au résultat d'exploitation et au résultat net d'Esso S.A.F de plus, comparés à ceux d'ExxonMobil

La comparaison entre ces indicateurs n'est pas pertinente:

Esso est un acteur du Raffinage-Distribution national, ce qui n'est comparable ni à ExxonMobil ni aux autres multinationales pétrolières qui opèrent sur des géographies et des périmètres d'activité différents.

15- Dans la mesure où les achats de produits pétroliers, composante essentielle de la marge brute, sont pour l'essentiel réalisés auprès du groupe ExxonMobil, il conviendrait que le conseil d'administration explique pourquoi les opérations réalisées avec les sociétés du groupe ExxonMobil peuvent être considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales, alors que Esso France génère une marge brute 4 fois inférieure à celle réalisée par le groupe au niveau mondial.

Esso est un acteur du Raffinage-Distribution national, ce qui n'est comparable ni à ExxonMobil ni aux autres multinationales pétrolières qui opèrent sur des géographies et des périmètres d'activité différents.

Les achats de pétrole brut constituent évidemment une opération courante pour une société de Raffinage Distribution. Ces achats sont réalisés auprès du groupe ExxonMobil à prix de marché, donc à des conditions normales. La marge brute du groupe ExxonMobil n'est pas un indicateur pertinent pour juger du caractère courant de l'opération d'achat de pétrole brut, ni du caractère normal des conditions d'achat.

Chaque convention, qu'elle soit soumise ou non à approbation du Conseil d'Administration est tenue à disposition des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions correspondantes sont régulièrement auditées par les autorités fiscales.

16- Quelles sont les mesures envisagées pour améliorer cette situation (diversification des approvisionnements) si la relation avec Exxon Mobil obère la profitabilité d'Esso S.A.F ?

QUESTIONS ÉCRITES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ESSO S.A.F. – 22 JUIN 2023

La relation avec ExxonMobil est un atout pour Esso S.A.F. qui bénéficie de l'expertise du groupe ExxonMobil pour l'achat de pétrole brut pour ses raffineries et dans de nombreux autres domaines (innovation, développement technologique, efforts de recherche, logistique...)

17- Pour quelles raisons les clients du groupe ExxonMobil bénéficient-ils de délais de règlements aussi avantageux ?

Les termes de paiement entre Esso et les sociétés du groupe ExxonMobil sont identiques à l'achat et à la vente et votre société s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient dans l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

18- Quelles sont la raison sociale et la situation financière des sociétés du groupe ExxonMobil qui bénéficient de ces délais favorables ?

Les termes de paiement entre Esso et les sociétés du groupe ExxonMobil sont identiques à l'achat et à la vente et votre société s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient dans l'intérêt du groupe Esso S.A.F. Comme mentionné dans la note 9.3 du Rapport Financier Annuel, le risque-crédit est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client et son évaluation permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'encours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Il ne revient pas à Esso de commenter la situation financière de sociétés tierces.

19- Pour quelles raisons le délai de règlement des dettes fournisseurs du groupe ExxonMobil est-il de 6 jours, alors que le délai légal de règlement en France est de 60 jours ?

Les chiffres du bilan à une date donnée ne permettent aucunement d'extrapoler des conditions de paiement moyennes.

Aucun changement n'est advenu dans les termes contractuels de paiement entre Esso et le groupe ExxonMobil entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022. Les termes de paiement entre Esso et les sociétés du groupe ExxonMobil sont identiques à l'achat et à la vente et votre société s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient dans l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

Compte tenu de la trésorerie d'ExxonMobil (estimée dans les publications du groupe à 29 Mds de USD), actionnaire de contrôle d'Esso S.A.F et principal fournisseur et client :

20- Comment pouvez-vous expliquer que notre société « soit la banque de sa mère » par des conditions de paiement injustifiables, réduisant à néant la trésorerie de la société à fin 2022 ? Est-ce un acte normal de gestion ?

Ces allégations sont fausses. La relation avec ExxonMobil est un atout pour Esso S.A.F. qui bénéficie de l'expertise du groupe ExxonMobil pour l'achat de pétrole brut pour ses raffineries

QUESTIONS ÉCRITES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ESSO S.A.F. – 22 JUIN 2023

et dans de nombreux autres domaines (innovation, développement technologique, efforts de recherche, logistique...)

Esso réalise l'ensemble de ces achats de pétrole brut auprès d'ExxonMobil and supply LLC au prix du marché majoré d'une rémunération de prestation de services (non détaillée). Cette quasi-exclusivité garantie au groupe ExxonMobil un débouché pérenne pour ses capacités de production.

21- Quelle est la durée de ce contrat avec le groupe ExxonMobil et quelle compensation perçoit Esso S.A.F pour cette exclusivité accordée

Le pétrole brut acheté par Esso auprès du groupe ExxonMobil est de provenance diverse. Il correspond aux caractéristiques techniques et économiques demandées par les raffineries Esso. Esso reçoit un service qui va au-delà d'un simple achat car il comprend un panel de services complets pour assurer l'optimisation de l'approvisionnement aux meilleures conditions économiques. Le contrat est à durée indéterminée.

22- Comment est fixé de manière objective et vérifiable le prix de vente des produits pétrolier de Esso à Exxon ?

Les prix de vente entre les sociétés du groupe ExxonMobil se font à prix de marché sur la base des méthodes de prix de transfert agréés par l'OCDE et sont régulièrement audités par les autorités fiscales.

23- Esso S.A.F disposant depuis les résultats 2021 d'un retour à une situation bénéficiaire structurelle, pouvez-vous expliquer les raisons qui vous conduisent à maintenir des financements à court terme à taux variable auprès du groupe de plus, dans un contexte de remontée des taux ?

La société Esso est exposée à des fluctuations de trésorerie importantes du fait de besoins opérationnels (ex: conflit social) ou de variation de besoin en fond de roulement. Il est dans l'intérêt de votre société de disposer de lignes de crédit pour assurer sa liquidité. La politique de la société est de favoriser des lignes à court terme, qui sont à taux variable sur le marché, pour couvrir ses besoins à court terme.

Lors de la crise pandémique, par exemple, ces lignes ont permis de faire face à une situation imprévue majeure sans recours aux dispositifs d'aide d'Etat.

24- Pouvez-vous nous indiquer le montant des avances consenties par les sociétés du groupe à la fin septembre 2022 et à la fin décembre 2022, le taux moyen de ces avances et le montant des intérêts ?

A fin septembre 2022, le montant des avances financières consenties par le groupe était de 22,5 M€. A fin décembre 2022, ce montant était de 680,1 M€.

Comme précisé dans la note 6.2 du Rapport Financier Annuel, le coût de l'endettement financier net était de 2 M€ pour l'exercice 2022 soit 0,008% du CA

Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence €STER (Euros Short Term Rate)

25- *Quel est le taux variable supporté au titre du premier et second trimestre 2023 ?*

Les informations sur le montant des intérêts financiers pour le premier semestre 2023 seront disponibles dans le Rapport Financier Semestriel.

26- *Comment le Conseil d'administration peut-il justifier la faible évolution de la rémunération de Monsieur Charles Amyot es qualité de Président Directeur Général depuis le 23 juin 2021, alors que ses responsabilités et son exposition sont plus importantes alors que la rémunération de Monsieur Darren Woods a été multipliée par 3 sur la même période ?*

Les rémunérations du PDG d'Esso, salarié de la société, sont déterminées en référence aux niveaux du marché français.

La comparaison avec le groupe ExxonMobil n'est pas pertinente puisqu' Esso est un acteur du Raffinage-Distribution national, ce qui n'est comparable ni à ExxonMobil ni aux autres multinationales pétrolières qui opèrent sur des géographies et des périmètres d'activité différents.

27- *Comment expliquez-vous la très faible implication des administrateurs et dirigeants de Esso SAF dans le capital de la société, comparée à la forte implication capitalistique des administrateurs et dirigeants de Exxon Mobil ?*

Il ne revient pas à Esso S.A.F. de commenter l'implication au capital de la société de ses administrateurs indépendants et de ses dirigeants.

28- *Au regard d'un résultat historique et compte tenu des distributions passées, quelles sont les justifications d'une si faible distribution pour l'année 2022 ?*

Comme indiqué dans la note 10 du Rapport Financier Annuel :

Esso S.A.F. constitue et gère avec prudence des réserves au bilan pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours des cours du pétrole brut pour les quantités en stock, et pour préserver sa solidité financière.

A fin 2019, avant la crise pandémique la société Esso S.A.F disposait d'une réserve pour fluctuation des cours de 240 millions d'euros et d'une réserve générale de 383 millions d'euros. Compte tenu de la perte réalisée en 2020, aucun dividende n'avait été versé au titre de cet exercice., et ces deux réserves ont été intégralement reprises lors de l'affectation de la perte de l'exercice 2020

Le bénéfice réalisé en 2021 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice.

QUESTIONS ÉCRITES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ESSO S.A.F. – 22 JUIN 2023

Pour l'exercice 2022, le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 2,00 euros par action, dont la date de mise en paiement est prévue le 12 juillet 2023. Le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. a également proposé d'affecter le bénéfice de 617,6 millions d'euros de l'exercice 2022 en poursuivant la constitution de la réserve pour fluctuation des cours pour 310 millions d'euros, en conformité avec la politique de mise en réserve des effets stocks en vigueur depuis 2005, et en poursuivant la reconstitution de la réserve générale pour 280 millions d'euros, en vue d'atteindre un niveau proche de celui avant la crise pandémique.

Avec le dividende de 25,7 millions d'euros et l'affectation aux réserves proposés, le report à nouveau après affectation du résultat s'établirait à 20,9 millions d'euros, la réserve pour fluctuation des cours s'élèverait à 760 millions d'euros, et la réserve générale à 350 millions d'euros.

La politique de dividende a pour but d'assurer une juste rémunération des capitaux des actionnaires dans la mesure où les bénéfices le permettent, sachant que le niveau de distribution dépend de l'environnement et de la performance économique et doit composer avec les objectifs de long terme suivants;

- Maintenir un niveau de réserves solide permettant de faire face à la volatilité de notre environnement,
- Préserver notre flexibilité financière pour assurer le financement des obligations de retraites et des opportunités d'investissements futurs,
- assurer si possible une certaine régularité de la distribution de base (ou « ordinaire ») dans le temps.

Pour rappel, sur 10 ans (2013-2022) Esso a distribué 46M€ de dividendes, soit 54% du résultat net cumulé de 83M€ sur la période.

29- Pourquoi le Conseil d'administration ne propose-t-il pas un rachat d'une partie des actions comme ExxonMobil l'a annoncé ?

Il ne revient pas à Esso S.A.F. de commenter les programmes d'achat d'Exxon Mobil Corporation.

Concernant Esso S.A.F., nous n'envisageons aucun programme d'achat des actions de la société. La rémunération des actionnaires se fait au travers du dividende.

30- Comment expliquez-vous le très faible pourcentage (1 %) des conventions intra-groupes soumises au régime des conventions réglementées alors qu'ExxonMobil et les sociétés du groupe américain représentent une large part de l'activité d'Esso ?

Le montant ou le nombre de transactions n'est pas l'indicateur qui détermine si une convention doit être soumise à l'approbation du conseil d'administration dans le cadre du régime des conventions réglementées

Dans le cas de votre société, ces conventions sont utilisées dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La majorité de ces transactions, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales et permettent notamment à Esso S.A.F. de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Chaque convention, qu'elle soit soumise ou non à approbation du Conseil d'Administration est tenue à disposition des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions correspondantes sont régulièrement auditées par les autorités fiscales.

Nos pratiques en termes de classification des conventions réglementées sont en ligne avec les pratiques de place.

31- Cette minoration du nombre de conventions réglementées a-t-elle pour but d'empêcher les actionnaires de s'assurer qu'elles se déroulent dans des conditions conformes à l'intérêt social de la filiale française ?

Il n'y a pas de "minoration" du nombre des conventions réglementées. Nos pratiques en termes de classification des conventions réglementées sont en ligne avec les pratiques de place.

Le montant ou le nombre de transactions n'est pas l'indicateur qui détermine si une convention doit être soumise à l'approbation du conseil d'administration dans le cadre du régime des conventions réglementées

Dans le cas de votre société, ces conventions sont utilisées dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La majorité de ces transactions, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales et permettent notamment à Esso S.A.F. de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Chaque convention, qu'elle soit soumise ou non à approbation du Conseil d'Administration est tenue à disposition des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions correspondantes sont régulièrement auditées par les autorités fiscales.

32- Pourquoi Esso a-t-elle refusé en violation de l'article 23.5 des statuts, de communiquer à ses actionnaires une copie des conventions conclues à des conditions ordinaires avec les autres sociétés du groupe, étant précisé que le secret des affaires ne peut ici être un obstacle sérieux comme l'a jugé la cour d'appel de Versailles le 20 octobre 2022 ?

Le groupe Esso S.A.F. ne commente pas les procédures judiciaires en cours.

33- Comment Esso s'assure-t-elle que le travail des commissaires aux comptes n'est pas limité par des critères choisis par Esso insuffisamment connus et explicites de classification des conventions réglementées et ce d'autant que certaines ont été déclassées ?

Chaque convention, qu'elle soit soumise ou non à approbation du Conseil d'Administration est tenue à disposition des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions correspondantes sont régulièrement auditées par les autorités fiscales.

34- Pourquoi Esso a-t-elle a mis en œuvre des conventions réglementées omises, puis soumises à l'assemblée générale des actionnaires, et finalement rejetées par ceux-ci ?

Les conventions réglementées non approuvées par l'assemblée des actionnaires peuvent parfaitement être mises en œuvre par la société, au regard du droit applicable. En l'occurrence, ces conventions étant d'un intérêt certain pour votre société, elles ont été maintenues, dans l'intérêt de la société et donc de l'ensemble de ses actionnaires.

L'activité de la société a été fortement perturbée par les mouvements sociaux du 21 septembre au 13 octobre 2022.

35- Pouvez-vous nous communiquer l'incidence de ce conflit en termes de perte de marge brute et d'impact sur le résultat opérationnel ?

Le résultat opérationnel ajusté (hors effet stocks) du second semestre, impacté par ce mouvement social, est en retrait de 118 M€ par rapport au premier semestre.

36- Quel est le coût annuel des mesures qui ont été accordées pour permettre la sortie de ce conflit ?

L'accord salarial national signé par deux organisations syndicales représentatives de la majorité du personnel est pour l'essentiel en ligne avec les propositions de la direction faites avant le début du mouvement social.

Il comprenait :

- une évolution globale des salaires entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 de 6,5 %
- une prime de partage de la valeur de 3 000 € (hors participation et intéressement).
- une aide ponctuelle à la mobilité et aux transports de 750 € brut, versée en novembre pour faire face à l'augmentation du prix des carburants

37- Le versement d'une prime significative par salarié lors des conflits dit « des gilets jaunes » et des grèves de 2022, n'aurait-il pas été plus judicieux pour mettre un terme rapide aux conflits et répondre ainsi rapidement aux attentes des salariés et limiter les perturbations générées en France ?

Le maintien d'un dialogue social de confiance et de qualité est une priorité absolue pour Esso S.A.F. Nous travaillons, en interne comme avec des sociétés de conseil spécialisées, sans relâche à son amélioration. En 2022, grâce à ce dialogue Esso S.A.F. a pu être la première société à sortir du conflit en concluant un accord majoritaire avec les syndicats et a su avancer dans le dialogue social et renforcer sa réputation de partenaire de confiance vis-à-vis des pouvoirs publics et de ses clients. Pendant tout le mouvement, les équipes logistiques et commerciales du groupe Esso S.A.F. ont été pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients du groupe en carburants, lubrifiants et spécialités.

Il est mentionné dans la note 6.3.2 Tableaux des actifs financiers évalués à la juste valeur (RFA p 75) que le groupe Esso S.A.F. détient diverses participations - Détention à plus de 50% - Comprises entre 20 et 50% - D'autres participations avec une détentions inférieures à 20%

38- Merci de bien vouloir nous communiquer pour l'ensemble de ces sociétés sur les trois derniers exercices :

- La raison sociale et l'activité,
- Le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net –
- Le cas échéant les relations et volumes d'affaires entre chaque participation et Esso S.A.F

QUESTIONS ÉCRITES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ESSO S.A.F. – 22 JUIN 2023

Les informations demandées concernant les sociétés détenues à plus de 20% sont effectivement mentionnées dans le Rapport Financier Annuel 2022. Les mêmes informations sont disponibles dans les Rapports Financiers Annuels 2020 et 2021.

En ce qui concerne les participations détenues à moins de 20%, il s'agit des sociétés suivantes:

raison sociale	activité	CA 2021	bénéfice (perte)
Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR)	transport hydrocarbure par pipeline	81,2	24,4
Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	transport hydrocarbure par pipeline	172,4	62,9
Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)	stockage hydrocarbure	16,0	3,6
Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers (SHMPP)	stockage hydrocarbure	13,6	2,1
Dépôt Pétrolier de Saint-Pierre-Des-Corps	stockage hydrocarbure	4,8	0,5
GEOGAZ Lavera	stockage gaz	19,0	2,4

Le taux d'utilisation des capacités de production est de 76% (traitement de 14,5 Mt/ capacité de raffinage de 19 Mt) en 2022 contre 80% en 2021. En retraitant l'impact de la baisse de production du quatrième trimestre 2022 (2,8 Mt contre 4 Mt en 2021) on obtient un taux d'utilisation de 84%.

39- Pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles l'outil de production n'est pas utilisé à 100%, le manque à gagner potentiel et les mesures prises pour améliorer ce taux ?

Un taux d'utilisation autour de 85% est considéré comme un bon niveau de performance dans notre industrie. Ceci tient compte des contraintes économiques et techniques ainsi que des arrêts planifiés et non planifiés qui impactent le fonctionnement des unités.

La réserve de fluctuation de cours a bénéficié de dotations aux réserves de 450 M€ en 2021, puis d'une proposition de 310 M€ pour l'exercice 2022.

40- Quel est le montant cumulé de ces réserves constituées au 31 décembre 2022 ?

Comme mentionné dans la note 20.4.6 (variation des capitaux propres - comptes annuels de la société Esso S.A.F.) du Rapport Financier Annuel, le montant de la réserve pour fluctuation des cours au 31 décembre 2022 est de 450 M€. Cette réserve est constituée conformément à notre politique de mise en réserve des Effets Stocks. Comme rappelé dans la note 9.1 du Rapport Financier Annuel, depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, est mise en réserve. En 2022, les effets stocks se sont élevés à 313 M€. Pour l'affectation du résultat 2022, il est ainsi proposé d'affecter 310 M€ à la réserve pour fluctuation des cours pour la porter à 760 M€. Cette réserve représente 42% de la valeur des stocks au 31 décembre 2022.

41- Quel est le traitement fiscal des dotations/reprises de provisions pour effets de stocks ?

Les effets stocks correspondent à un agrégat analytique et non à des dotations ou reprises de provisions sur stock.

Le traitement fiscal des dotations / reprises de provision concerne les éventuelles dépréciations de stocks tels que mentionné dans la note 20.1.4 (Comptes Annuels de la Société Esso S.A.F.) du Rapport Financier Annuel :

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire. Cette dotation à la provision pour dépréciation est déductible fiscalement et sa reprise au cours de l'exercice suivant est taxable.